

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020

PRESENTS : BONNET A. CHAMPAIN M. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BAUCHET S. BOUSSEAU V. BONNERY PY. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD C. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU JB. GUERIN M. MOREAU M. LEROUX MM.

ABSENT REPRESENTE : Monsieur CHARBONNEAU Patrice par Monsieur CHARRIER Dany.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CHARBONNEAU Freddy.

AVENANT N° 1 – CONVENTION DE TRAVAUX – ECLAIRAGE PUBLIC - PLACE DE LA NOUE

La Commune a signé en 2019 une convention avec le SYDEV, pour l'installation des nouveaux points lumineux de la place de la Noue et des abords des Commerces ; à cette occasion, lors de la réalisation des travaux, des prestations complémentaires avaient été effectuées par l'entreprise déléguée par le Syndicat, à savoir :

- la démolition d'un massif de lampadaire;
- le remplacement de 20m de câble en pleine terre entre deux branchements de points lumineux, afin d'éviter une intervention ultérieure à l'issue de l'aménagement.

La participation complémentaire à régler dans le cadre d'un avenant (à valider) à la convention évoquée ci-avant, sera de 1 006 euros nets. Pour rappel, le montant de la participation principale pour les travaux d'éclairage de la place était de 27 335 euros nets. Le Conseil autorise la signature de cet avenant.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 : ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

En complément des subventions 2020 votées en Janvier dernier, le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du CCAS valident de nouvelles attributions à certaines associations ayant déposé leurs demandes tardivement, à savoir 1 485 euros pour le budget communal, et 175 euros pour le budget du CCAS (voir l'annexe n° 1). Une demande arrivée il y a quelques jours de l'AEJBM pour le financement d'une licence de logiciel de comptabilité a également été évoquée, pour un peu plus de 700 euros. Une décision sera prise à ce sujet lorsqu'un complément d'informations sur cette demande aura été donné par l'association.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2020

Au regard de la date de ce Conseil, les bases d'imposition locale et les allocations compensatrices mises à jour pour 2020 n'ont pas encore fait l'objet d'une notification des services de l'Etat (elle ne doit intervenir en principe que d'ici la fin du mois de Mars 2020). Le vote des budgets primitifs 2020 et notamment celui de la Commune étant prévu lors de cette même séance, l'assemblée a toutefois décidé de maintenir pour 2020 les taux d'imposition de 2019, pour la taxe d'habitation (*), la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non-bâti. Le tableau provisoire ci-après reprend les taux, les bases estimatives et les produits prévisionnels pour 2020 :

Impôts	Bases 2020 revalorisées, hors ajouts des nouvelles valeurs locatives	Taux votés pour 2020	Produits 2020
Taxe d'habitation	1 755 660 euros	18,64 %	327 255 euros
Taxe sur le foncier bâti	1 303 456 euros	16,18 %	210 899 euros
Taxe sur le foncier non bâti	111 320 euros	51,43 %	57 252 euros
Total			595 406 euros
	2020		
Allocations compensatrices prévisionnelles	Non notifiées		
dont compensation exonérations de la taxe d'habitation	/		
dont compensation exonérations de la taxe sur le foncier bâti	/		
dont dotation unique spécifique (TP/ CFE)	/		

(*) la réforme de la taxe d'habitation qui à ce jour concerne une partie de la population, ne touchera la Commune qu'en 2021, année où l'Etat compensera par une dotation le produit correspondant, en grande partie avec le produit des taxes foncières sur le bâti actuellement perçu par les Départements.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Compte-tenu de la proximité des élections municipales, le Conseil a examiné et entériné les propositions de budgets primitifs 2020 avec un peu d'anticipation par rapport aux années précédentes, afin de ne pas trop alourdir les premières séances de la future assemblée à partir d'Avril 2020. Ont ainsi été présentés et validés, les projets de budgets pour la Commune, les aménagements commerciaux, le service Assainissement, le CCAS-Foyer Soleil, la réserve foncière de Sainte Anne, et la zone d'habitations des Ecotais 3, dont la synthèse est reprise ci-dessous :

COMMUNE	
Section de Fonctionnement Dépenses : 1 508 260 euros Recettes : 1 508 260 euros	Section d'Investissement Dépenses : 3 433 007 euros Recettes : 3 433 007 euros
SERVICE ASSAINISSEMENT	
Section d'Exploitation Dépenses : 189 100 euros Recettes : 189 100 euros	Section d'Investissement Dépenses : 674 604,19 euros Recettes : 674 604,19 euros
BUDGET AMENAGEMENTS COMMERCIAUX	
Section d'Exploitation Dépenses : 22 500 euros Recettes : 22 500 euros	Section d'Investissement Dépenses : 97 171 euros Recettes : 97 171 euros
BUDGET LES ECOTAI 3	
Section d'Exploitation Dépenses : 1 008 266,48 euros Recettes : 1 008 266,48 euros	Section d'Investissement Dépenses : 1 025 340 euros Recettes : 1 025 340 euros

BUDGET RESERVE FONCIERE DE SAINTE ANNE	
Section d'Exploitation Dépenses : 144 330,45 euros Recettes : 144 330,45 euros	Section d'Investissement Dépenses : 143 330,45 euros Recettes : 143 330,45 euros
BUDGET DU CCAS/FOYER SOLEIL	
Section de Fonctionnement Dépenses : 124 969,01 euros Recettes : 124 969,01 euros	Section d'Investissement Dépenses : 29 063,50 euros Recettes : 29 063,50 euros

Précisions :

Budget communal

Parmi les opérations en cours ou lancées cette année, on trouve :

- . la restructuration-extension de la salle de sports, et l'aménagement d'un accueil jeunes,
- . les travaux d'aménagement de la place de la Noue, des abords des Commerces et de la Mairie, pour la partie espaces-verts et mobilier,
- . divers travaux de bâtiments importants (aménagement de loges à la salle polyvalente, couverture de la salle polyvalente, couverture-zinguerie de l'ancien presbytère),
- . divers travaux neufs de voirie ...
- . l'acquisition de divers matériels (remplacement de la tondeuse-tracteur CARRARO),
-

. Les éléments principaux (dépenses) du budget communal d'investissement sont repris ci-dessous :

Libellés	Nouveaux Crédits	Reports	Total
<u>Déficit 2019 reporté</u>	604 494	0	604 494
<u>Rbt du capital des emprunts</u>	228 000	0	228 000
<u>Rbt loyers de garantie</u>	1 000	0	1 000
<u>Rbt à la CC taxes d'aménagement économiques</u>	5 000	0	5 000
<u>Terrains divers</u>	3 000	0	3 000
<u>Mobilier urbain</u>			
. Signalisation	25 000	0	25 000
. Autre mobilier, matériels, éclairage de fin d'année	5 000	0	5 000
<u>Matériels - Service technique</u>	13 300	26 700	40 000
<u>Bâtiments divers</u>			
. Travaux et équipement divers	57 100	92 900	150 000
<u>Etude - Restructuration - Agrandissement de la salle omnisports</u>	175 000	1 777 600	1 952 600
<u>Restructuration de la mairie et travaux complémentaires</u>	15 000	0	15 000
<u>Aménagement de la place de la Noue- Cadres CCU</u>	50 000	0	50 000

Aire multisports	50 000	0	50 000
Voirie PG 2020	150 000	0	150 000
Aménagement du parking du stade municipal avec réseaux ...	26 413	0	26 413
Réseau EP -Rue de la Renaudière (partie haute)	20 000	0	20 000
Travaux réseaux divers - Cadre PUP	20 000	0	20 000
Effacement des réseaux (génie civil tél. - Ecl. Public ...)	10 000	31 000	41 000
Eclairage public divers	10 000	0	10 000
Avance remboursable au budget Aménagements Commerciaux	36 500	0	36 500
TOTAUX	1 504 807	1 928 200	3 433 007

Budget des aménagements commerciaux

Ce budget annexe assujetti à la TVA crée en 2016, avait pour objectif principal la création d'un ensemble commercial comprenant une boulangerie, des locaux de bureaux pour l'agence AXA, un restaurant, et un box supplémentaire qui reste à aménager en fonction de l'activité qui y sera exercée. La boulangerie et le restaurant ont ouvert leurs portes respectivement en Août et en Septembre 2017, et les locaux de bureau ont été vendus à Mr Olivier CAILLAUD, gérant de l'Agence AXA, en Mars 2018. Le budget a pour sa partie exploitation-fonctionnement, pour objet de prendre en charge les intérêts des emprunts contractés (principal, et relais), et le financement des frais liés à l'exploitation des locaux. La section d'investissement prévoit des crédits pour l'aménagement du box vacant en cabinet de sage-femme d'ici la fin du 1^{er} semestre 2020, grâce à une avance remboursable de 36 500 euros du budget communal, qui s'ajoute aux 92 300 euros versés en 2017 et 2019. Les montants budgétaires sont ici exprimés ht.

Libellés	Nouveaux Crédits	Reports	Total
Déficit 2019 reporté	41588,55	0	41588,55
Rbt du capital de l'emprunt à LT	17100	0	17100
Travaux d'aménagement du box	37730,45	752	38482,45
TOTAUX	96419	752	97171

Budget Assainissement (budget assujetti à la TVA – Inscriptions budgétaires ht)

La partie fonctionnement – exploitation permet la gestion au quotidien du service, les dépenses étant limitées à celles en rapport avec l'entretien des stations d'épuration, du réseau d'assainissement, et avec le paiement des intérêts d'emprunts ; les recettes proviennent principalement de la redevance d'assainissement. La section investissement de ce budget reprend essentiellement quelques crédits nécessaires à des travaux complémentaires à la station d'épuration du bourg, ainsi qu'à la réfection du réseau de collecte des eaux usées d'une partie de la rue de la Renaudière. A noter que le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de Communes Terres de MONTAIGU-ROCHESERVIERE, a été repoussé au 1^{er} janvier 2022, date prévue pour la transformation de l'EPCI en Communauté d'Agglomération.

Libellés	Nouveaux Crédits	Reports	Total
<u>Rbt du capital des emprunts</u>	65 500	0	65 500
<u>Rbt anticipé emprunts-relais</u>	0	500 000	500 000
<u>Station d'épuration - Travaux et réseau de transfert</u>	10 000	0	10 000
<u>Construction-Réfection du réseau d'assainissement</u>	58 004,19	17 500	75 504,19
<u>Amortissements</u>	23 600	0	23 600
TOTAUX	157 104,19	517 500	674 004,19

Budget de la Réserve foncière de Sainte Anne (assujetti à la TVA)

Dans le cadre du transfert de la compétence économique aux intercommunalités, la Communauté de Communes Terres de MONTAIGU-ROCHESERVIERE est chargée depuis deux ans de tous les nouveaux travaux nécessaires, et de la commercialisation des terrains. Le choix effectué lors du transfert étant celui de la mise à disposition des terrains, la Commune est cependant toujours propriétaire du foncier, ce qui explique le maintien d'un budget qui a pour simple vocation l'enregistrement des cessions, jusqu'à l'épuisement du stock de terrains.

Budget de la zone d'habitations des Ecotais – Tranche n° 3

Le budget de cette 3 ème tranche qui comportera 29 lots, a été ouvert en 2019. Les crédits inscrits couvrent le financement des études (architecte, bureau d'étude VRD et paysagiste,etc), ainsi que tous les travaux de viabilisation, qui sont prévus de Mai à Octobre 2020, le permis d'aménager étant sur le point d'être signé. La phase de commercialisation des lots ne commencera qu'à l'automne 2020.

Annexe n° 1 au compte-rendu - 10-03-2020

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020
COMMUNE**

Associations	Subventions attribuées en 2019	Subventions votées en Janvier 2020
SPORT		
EB FOOT	1 150 €	1 200 €
SAINT GEORGES FOOTBALL CLUB	52 €	
TENNIS CLUB LA BOISSIERE	450 €	450 €
ABV	550 €	600 €
ST LOUIS GYM CHAVAGNES	220 €	230 €
LES CHAMOIS DU MONT AIGU	30 €	
ANIMATION-LOISIRS		
COMITE DES FETES		3 700 €
SOCIETE DE CHASSE	350 €	355 €
AICP	202 €	220 €
UNC/AFN	200 €	200 €
MOTO-CLUB BUXIA		100 €
LE PETIT THEATRE	900 €	975 €
ECOLE DE MUSIQUE	300 €	350 €
FOYER RURAL/ K DANSE	1 020 €	1 020 €
AEJBM - SERVICE MULTISPORTS		1 000 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	2 050 €	2 200 €
EDUCATION...		
OGEC - CLASSES DECOUVERTES	3 304 €	3 066 €
OGEC - COURSES PEDESTRES	306 €	306 €
APEL	206 €	210 €
TOTAL 1	11290,00	16182,00

**SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2020
COMMUNE**

Associations	Subventions attribuées en 2019	Subventions complémentaires proposées en Mars 2020
SPORT		
SAINT GEORGES FOOTBALL CLUB		50 €
BASKET DE LA GUYONNIERE	160 €	135 €
AJA GYM		50 €
ANIMATION-LOISIRS		
SONID'ART	810 €	700 €
CLUB DES LOISIRS		150 €
ATELIER DES PASSAGES		400 €
TOTAL 2	970,00	1485,00

TOTAL 1 + 2	12260,00	17667,00
--------------------	-----------------	-----------------

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 -
CCAS**

Associations	Subventions attribuées en 2019	Subventions votées en Janvier 2020
SOCIAL		
ADMR	1 224 €	1 240 €
LES AMIS D'OXALIS	362 €	865 €
MDAV	102 €	103 €
PROTECTION CIVILE MONTAIGU	170 €	172 €
AREAMS	51 €	52 €
SECOURS POPULAIRE Français	150 €	151 €
UDAF	103 €	
SECOURS CATHOLIQUE	150 €	151 €
SOLIDARITE PAYSANS 85	103 €	104 €
FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES	52 €	53 €
AMAD DES 3 CHEMINS - LES ESSARTS	70 €	70 €
ASSO FLEUR DE SON	52 €	
DIVERS		
DONNEURS DE SANG	154,00 €	155,00 €
TOTAL 1	2 743,00 €	3 116,00 €

**SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2020 -
CCAS**

Associations	Subventions attribuées en 2019	Subventions complémentaires proposées en Mars 2020
SOCIAL		
ASSO. LES AMIS DE LA SANTE	113 €	120 €
France ADOT - DONS D'ORGANES	52 €	55 €
TOTAL 2	165,00 €	175,00 €

TOTAL 1 + 2	2 908,00 €	3 291,00 €
--------------------	-------------------	-------------------